



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2026-349

PUBLIÉ LE 16 JUIN 2026

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2026-06-16-00001 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIE 1-2) (3 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France /

75-2026-06-16-00005 - Arrêté portant subdélégation de signature de Madame TESTUT-NEVES, Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative pour Paris (2 pages)

Page 7

GHU Paris psychiatrie & neurosciences / Direction Générale

75-2026-06-08-00040 - Décision n°2026-069 portant délégation de signature - Direction de la Recherche, de l'Innovation, des Partenariats et de la Coopération Internationale du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences (2 pages)

Page 10

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-06-16-00001

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIE
1-2)

Direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris
Pôle de Gestion Fiscale
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS
1^{er} et 2^{ème} arrondissement
16 rue Notre Dame des Victoires
75111 Paris Cedex 02

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, M. Xavier HUMBERT, administrateur de l'État, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 1^{er} & 2^{ème} arrondissements,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret du n°2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la DGFIP ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

-Mme Isabelle HARMEL, inspectrice principale des Finances publiques, Chargée de mission au SIE PARIS 1/2,

-Mme DUCROCQ-VEY Françoise, inspectrice divisionnaire hors classe des Finances publiques, adjointe au responsable du SIE Paris 1/2,

à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 76 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 76 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 50 000 €, aux inspecteurs des Finances publiques désignés ci-après :

Mme ASTARICK Cécile,

Mme PEREIRA Maria,

Mme BOURG Laurence

2°) dans la limite de 30 000 €, aux contrôleurs des Finances publiques désignés ci-après :

Mme ADJADJ Sylvie

Mme AMOUROUX Yannick

Mme BAR PASCALE

Mme BERTHOL Lesly

Mme BUCZEK Martine

M CROS MICHEL

Mme COTELLE VIRGINIE

M DAMER Brahim

M DESPLANCHES Olivier

M GADRET MATTHIAS

M GOMBERT MICHAEL

M GRAU Jean-Francois

M LALANDE Jérôme

M LE BOUILLE Jean-Louis

M PRIBILE FRANCK

M SURET Juliana

Mme VIC FRANCOISE

Mme VILLEFRANQUE KARINE

3°) dans la limite de 5 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M BENSALÉM Yacine

Mme CLAUDE Erika

Mme DAVID Malalâtiana

M GIACOMAGGI Frédéric

M NOEL Joel

Mme REMY Adeline

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 30 000 € ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux contrôleurs des Finances publiques désignés ci-après :

M BOYER Damien

Mme DIEZ ANGELE

Mme DOUET MARIE-NOELLE

Mme HODOT Mélanie

Mme MILLIERE-DUCROQ Céline

4°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 5 000 €, aux agents des Finances publiques désignés ci-après ;

Mme KHADIJA Amara

M LE FLANCHEC Olivier

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

A Paris, le 16 juin 2026

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises,

Signé

Xavier HUMBERT

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

75-2026-06-16-00005

Arrêté portant subdélégation de signature de
Madame TESTUT-NEVES, Directrice régionale et
interdépartementale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en
matière administrative pour Paris



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt**

ARRÊTÉ

Portant subdélégation de signature de Madame Mylène TESTUT-NEVES,
Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative pour PARIS,

La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 44 ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel du 08 juillet 2024 modifié nommant Mme Mylène TESTUT-NEVES, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France à compter du 1er septembre 2024 ;

Vu l'arrêté du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris n°75-2026-06-15-00013 du 15 juin 2026, portant délégation de signature à Mme Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative pour le département de Paris ;

ARRETE

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, la délégation de signature qui lui est consentie par l'arrêté préfectoral n°75-2026-06-15-00013 du 15 juin 2026 susvisé est exercée par :

- M. Benjamin GENTON, directeur régional et interdépartemental adjoint,
- Mme Claire LE BIGOT, directrice régionale et interdépartementale adjointe,

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux agents suivants de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France dans les matières et pour les actes relevant de leur domaine d'activité :

- Mme Emilie CAVAILLES, cheffe de service, pour ce qui concerne le service régional de l'économie agricole. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Mme Anne-Laure LAVAL, adjointe à la cheffe de service,

5 rue Leblanc – 75911 PARIS Cedex 15
draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr
<http://draaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>

- Mme Claire FUENTES, cheffe de service, pour ce qui concerne le service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Mme Clara GOOSSAERT, adjointe à la cheffe de service,
- M. Arnaud CHATRY, chef de service, pour ce qui concerne le service régional de l'alimentation. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à M. Mohammed ROUINA, adjoint au chef de service.

Article 3 : Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa date de signature.

Article 4 : L'arrêté n° 75-2026-05-28-00003 du 28 mai 2026 est abrogé.

Article 5 : La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 ci-dessus, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Paris, le 16/06/2026

La directrice régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Signé

Mylène TESTUT-NEVES

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2026-06-08-00040

Décision n°2026-069 portant délégation de signature - Direction de la Recherche, de l'Innovation, des Partenariats et de la Coopération Internationale du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences

Délégation n°2026-069

**DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DES PARTENARIATS ET DE LA
COOPERATION INTERNATIONALE**

La Directrice,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion, en date du 02 juin 2026, nommant Madame Pauline MAISANI Directrice du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 08 juin 2026 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 24 octobre 2023 nommant Monsieur Marin CHAPELLE au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences à compter du 13 novembre 2023 ;
- Considérant l'organigramme de Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à **Monsieur Marin CHAPELLE, Directeur de la Direction de la Recherche, de l'Innovation, des Partenariats et de la Coopération Internationale** à l'effet de signer au nom de la Directrice :

- toutes correspondances liées à l'activité de sa direction ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de sa direction,
- toutes notes et documents relatifs à l'organisation, à l'animation de sa direction et à l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité,
- tous contrats et conventions, autres que marchés publics, liés à l'activité de sa direction,
- toutes commandes dans le cadre de marchés publics signés,
- tous bordereaux, mandats et attestations de service fait.

Article 3 :

Délégation à la recherche clinique et à l'innovation

Délégation est donnée à Madame Camille Couffignal, Coordinatrice médicale de la Délégation à la recherche clinique et à l'innovation à l'effet de signer au nom du Directeur de la DRIPCI :

- les courriers et formulaires de demande d'autorisation d'essais cliniques
- les courriers et formulaires relatifs aux demandes d'amendements des projets de recherche
- les contrats de collaboration recherche et avenants, hors marché publics, les lettres d'information relatives à la mise en place d'un projet de recherche
- les demandes de mandatement indemnités patients relatifs aux UF recherche

- les factures pour mandatement sur les UF recherches
- les commandes de recherche dans le cadre de marchés publics signés
- les fiches budgétaires relatives aux projets de recherche
- les ordres de missions pour les déplacements dans le cadre des projets de recherche
- les congés annuels et autorisation d'absence du personnel de la Délégation à la recherche clinique et à l'innovation

Article 4

Bibliothèques Médicales du GHU Paris

Délégation est donnée à **Madame Catherine LAVIELLE, Responsable des Bibliothèques Médicales** à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toute correspondance liée à l'activité des Bibliothèques Médicales à l'exclusion des courriers externes destinés aux administrations de tutelle,
- toutes pièces contractuelles de ou valant marché public (marché ou accord cadre) liées à l'activité des Bibliothèques Médicales pour un montant inférieur à 40 000€ Hors Taxes, conformément à l'article R.2122-8 du code de la commande publique,
- les commandes dans le cadre de marchés publics signés et liés à l'activité des Bibliothèques Médicales,
- toutes attestations de service fait liées aux prestations concernant l'activité des Bibliothèques Médicales.

Article 5

Cette délégation annule et remplace la délégation de signature n°2026-014 en date du 19 janvier 2026.

Article 6

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 7

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 08 juin 2026

Pauline MAISANI
Directrice du GHU Paris

Signé